

Qc
MinEFI/DiGITIP

INVESTISSEMENTS BOURSIERS INDUSTRIELS

ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



R E M E R C I E M E N T S

LE RAPPORT A BENEFICIÉ DES OBSERVATIONS D'UN PETIT GROUPE DE PILOTAGE CONSTITUÉ DE

Anne-MARIE CABRIT (Direction du Trésor)

Thierry SESSIN (Professeur à l'Université de Marne La Vallée)

Renaud ABORD de CHATILLON (Conseil général des Mines)

Jean-Paul THUILLIER (D.R.E.E.)

Grégoire POSTEL-VINAY (DiGITIP / O.S.I.)

Jean-Paul VAILLANT (Environnement Économique de l'Entreprise / SEINE)

Philippe LAVAL (DiGITIP / SQUALPI)

Michel HORS (DiGITIP / M.D.I.D.)

Objet et contenu du rapport

Les pays industrialisés et en particulier la France, se sont engagés depuis la conférence de Rio en 1992 dans la voie d'un développement durable.

Le sommet de Rio a abouti à un consensus international engageant chaque pays dans la voie d'un développement durable qui prend en compte des contraintes dont la problématique est universelle.

D'un point de vue économique et industriel, on constate en particulier depuis lors :

- 1) Que la France est très en retard vis à vis des pays anglo-saxons en matière d'investissements boursiers dans des fonds éthiques constitués à partir du concept de développement industriel durable.
- 2) Une accélération soudaine depuis 15 mois de l'offre de portefeuilles d'actions de grandes entreprises cotées à la bourse de Paris, et sélectionnées en fonction de critères de développement durable.
- 3) Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de développement industriel durable, 7 objectifs pour ce concept ont été retenus et définis. (Propositions faites au sein du MinEFI)

C'est dans cette perspective que se situe la problématique de cette étude dont l'objectif est de contribuer grâce à une meilleure connaissance du concept de "développement durable" tel qu'il est utilisé par les gestionnaires de portefeuilles d'actions cotées, à l'élaboration d'une stratégie de développement industriel durable.

Ce rapport décrit et résume :

- l'enquête motivée par l'objet de cette étude
- les propositions et les suggestions d'actions qui en résultent.

L'enquête proprement dite, qui couvre la situation à l'étranger (1^{ère} partie) et en France (2^{ème} partie), est faite à partir de documents et d'entretiens individuels. Elle donne un éclairage illustré par des exemples significatifs sur l'évolution du concept de développement industriel durable comme critère "éthique" de fonds boursiers (en s'interrogeant sur les définitions, le champ, les objectifs des composantes du développement durable tels qu'ils sont respectivement exprimés par les parties prenantes privées et publiques).

Les résultats de l'enquête, résumés et analysés (3^{ème} partie), doivent permettre ensuite au lecteur d'évaluer le degré de pertinence et la faisabilité des actions ciblées qui sont, en guise de conclusions, suggérés au MinEFI. Elles ont pour objectifs de :

- favoriser la prise en compte de critères de développement durable dans les investissements industriels.
- rattraper le retard relatif de la France dans ce domaine et de contribuer au développement économique viable des entreprises françaises.

OBSERVATION LIMINAIRE

Parmi les fonds "éthiques", il importe de souligner que l'investissement :

1) dans un fonds "solidarité" manifeste un souci de solidarité,

2) dans un fonds "de développement durable", manifeste la conviction que la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans la stratégie d'une entreprise lui confère une valeur ajoutée et contribue à améliorer sa performance économique.

Quoi qu'il en soit, parmi les indicateurs utilisables dans ce type de fonds, certains prennent en compte des témoignages de solidarité (mécénat, fondations, dons...)

PREMIÈRE PARTIE

SITUATION
À
L'ÉTRANGER

A. Les États-Unis

1. Historique d'une évolution

C'est dans les années 20 qu'apparaît la première forme d'investissement éthique, alternative aux congrégations religieuses qui ne voulaient pas investir dans les entreprises liées en particulier à l'alcool, au tabac et au jeu. Dans les années 70, ce mouvement devenu protestataire s'est surtout focalisé contre l'énergie nucléaire, la guerre au Vietnam et contre l'apartheid en Afrique du sud. Depuis les années 80, aux critères d'exclusion qui restent encore forts, sont venus s'ajouter comme principaux critères de sélection, les ressources humaines et le respect de l'environnement. Ils traduisent tous une volonté d'encourager les entreprises qui font la preuve de progrès en matière sociale et environnementale.

Le nombre de fonds socialement responsables a crû progressivement de 1982 à 1991, tandis que cette croissance s'accélère depuis 1991. Plus de 2000 milliards de dollars, soit 13% de l'ensemble des investissements sont placés en fonds éthiques, ce qui représente une croissance d'un facteur de près de 4 en 6 ans.

Années	1993	1995	1997	2000
volume en milliards de dollars	600	625	1200	>2000

Années	1982	1985	1988	1991	1994	1997
Nombre de fonds	20	25	30	40	60	160

Deux facteurs principaux sont à l'origine de cette croissance explosive :

- a) Une nouvelle conscience civique à des américains qui souhaitent donner un sens nouveau à leurs investissements.
- b) Des preuves suffisantes révélant que les investissements socialement responsables peuvent être attractifs.

2. Cabinets de notation et performances boursières

Il existe une vingtaine de bureaux d'études qui occupent, selon leur spécificité, un créneau plus social ou plus environnemental. Le cabinet KLD à Boston, par exemple, fait une recherche sur 3000 entreprises américaines et internationales tous les ans ; elle couvre les problèmes d'environnement, la société civile, tout ce qui relève des produits, des minorités, la qualité des produits, ainsi que l'alcool, le jeu, le tabac, l'armement et le nucléaire.

Les critères d'exclusion sont importants et appliqués plus ou moins sévèrement.

Ce cabinet, dirigé par madame Ami Domini, s'appuie sur le DOMINI 400 social index qui fait référence aux États-Unis. Ce fonds éthique, créé en 1991, a vu son encours multiplié par 5 en 2 ans et atteindre 1,3 milliards de dollars en 1999. Son succès est en partie dû aux résultats boursiers spectaculaires obtenus. Sa progression a été en 10 ans de 470% (plus 19% en

rythme annuel sur la période). Elle est supérieure, depuis son lancement, à celle de l'indice de référence "Standard and Poors" mais ne le dépasse nettement que depuis 1997 après 6 ans d'efforts : elle est meilleure sur 1 an, sur 3 ans et sur 5 ans.

3. La gestion des fonds de pension

Les gérants de fonds de pension, grâce à la taille de leurs investissements, exercent un droit de vote légal (législation ERISA, Employee Retirement Income Security Act, complétée le 23/02/88 par la "AVON letter" et la "recommandation" de juillet 1994) aux assemblées générales des sociétés américaines et étrangères dont ils sont actionnaires. L'impact dû à ce contexte peut être illustré par les exemples suivants situés à 2 niveaux.

4. Cas du syndicat AFL/ CIO

Ce syndicat, dont la question de la représentation des salariés dans les fonds de pension est devenue l'une des priorités, a réuni en février 1999 à Miami une centaine de gestionnaires de fonds. La stratégie du syndicat était de menacer ces gestionnaires, de ne plus leur confier les fonds des salariés syndiqués, s'ils ne votent pas dans les assemblées générales d'actionnaires comme les syndicats l'entendent.

5. Cas du fonds de pension TIAA/ CREE

Le TIAA/ CREE, premier fonds de pension américain et premier fonds de pension des professeurs, a créé, à la demande de ses cotisants, un produit socialement responsable à côté de sa gamme traditionnelle. Il expose par écrit, et au nom de ses membres, la façon dont il entend exercer ses responsabilités en qualité d'actionnaire sur le long terme :

- impact environnemental des produits et des activités de l'entreprise
- égalité d'embauche pour tous les segments de la population
- formation permanente des employés
- évaluation des activités de l'entreprise pouvant avoir un impact négatif sur la collectivité et ses citoyens
- interdiction de toute action allant délibérément à l'encontre des intérêts des actionnaires.

B. La Grande Bretagne

En 1998, les actifs des fonds de pension s'élevaient à 600 milliards de livres et il était prévu que 8 ans après, les actifs devraient représenter 50% de la capitalisation boursière. En 1999, 34 fonds socialement responsables gèrent 47.2 milliards de livres. Parmi eux, Friends Ivory and Sime, premier fonds éthique du Royaume-Uni, est doté (1999) de 1.9 milliards de livres ; il dépend du groupe financier Providence.

Pour aboutir à une transparence des critères de choix opérés par les gérants de portefeuilles de fonds de pension, la loi du 01/07/99, applicable dès le 03/07/00, a apporté des modifications au "Pension Act" de 1995 qui concernait les stratégies d'investissement des fonds de pension. Ses dispositions devenues applicables depuis le 03/07/00 sont les suivantes :

"Les trustees devront préciser quel est leur point de vue sur les considérations sociales environnementales et éthiques et comment ils en tiennent compte dans leur politique

d'investissement. Ils devront préciser s'ils ont défini une politique concernant l'exercice des droits (notamment des droits de vote) attachés aux investissements".

Se mettre en conformité avec cette législation est une offre de service proposée par Friends Ivory and Sime.

Dans cette perspective il faut observer que monsieur J. Gummer, ancien ministre de l'environnement du gouvernement Thatcher, a créé un cabinet prospère de consultant (Sancroft) dont il est président. Il conseille les entreprises en environnement et en développement durable (évaluations).

C. La Norvège : Un exemple de fonds

La société Storebrand Investments constitue la branche financière du plus grand assureur norvégien (Storebrand S.A. fondée en 1767). Elle gère des fonds (160 millions de dollars) créés en fonction de critères financiers, d'environnement et sociaux, mais excluant les entreprises qui :

- sont engagées dans l'industrie du tabac
- commettent des violations sévères aux droits de l'homme
- fabriquent, distribuent ou vendent des mines antipersonnelles.

Elle s'appuie sur des compétences internes pour effectuer des analyses et des notations.

a) Critères d'environnement

- évaluation du risque
- éco-efficacité mesurée pour chaque unité de produit vendu en tonnes de CO₂, CFC, eau, substances toxiques, énergie, déchets
- qualité du management (politique, stratégie, système de management, formation, rapport environnemental, audit)
- caractéristiques du produit (analyse du cycle de vie)
- opportunités environnementales (innovation, marketing).

b) Critères de développement durable :

- indicateurs de performance en matière de respect des droits sociaux et droits de l'homme par l'entreprise, tant en interne qu'avec tous les partenaires et clients. A noter que cette société dispose à Paris d'un bureau **dynamique**.

D. La Suisse : Un exemple de fonds

ETHOS, (Genève) la fondation suisse d'investissement pour un développement durable, a été créée en 1997. Elle gère la fortune des caisses de retraites (environ 60) de Suisse Romande en fonction des critères financiers, environnementaux et sociaux suivants :

- Critères environnementaux : stratégie, management, production, produits.
- Critères sociaux : clients et fournisseurs, collaborateurs, collectivités publiques et société civile, actionnaires.
- Critères financiers : stratégie et management, rentabilité et croissance, évaluation.

Les évaluations sociales et environnementales sont effectuées par la Banque Sarrasin et Cie et se traduisent par une échelle qui situe l'entreprise, aussi bien de manière absolue que relative, au sein de son secteur d'activité.

A partir de l'ensemble des résultats, une impression générale synthétique est proposée pour chacune des entreprises notées.

A noter que la croissance rapide du nombre de caisses de pension, qui a confié à ETHOS la gestion d'une partie de leurs avoirs, révèle un phénomène de fond.

E. Un indice européen DOW JONES de développement durable

La société DOW JONES a créé le groupe d'index DJSGI couvrant respectivement le monde, les États-Unis, l'Europe, l'Asie du Pacifique, qui mesurent **la performance de développement durable** d'entreprises cotées en bourse. Un indice **européen** de 225 valeurs a été lancé juin 1999 et 9 institutions financières européennes en sont déjà utilisatrices. Le DJSGI, dérivé et intégré dans l'indice DOW JONES global, partage sa méthodologie de calcul. Les entreprises sont segmentées en 73 groupes couvrant 33 pays.

- Les groupes éligibles sont ceux dont la compagnie leader offre un indice de performance de développement durable supérieur ou égale au cinquième du maximum.
- Les entreprises éligibles, dans chacun des groupes, sont celles dont les notes sont égales ou supérieures au tiers de celle de la compagnie leader dans le groupe.

La note maximale de 74 points est répartie ainsi :

- 36 points pour la poursuite d'objectifs de développement durable (par exemple, répondre à la demande du marché en offrant des produits et services durables)
- 36 points pour éviter ou réduire la persistance de risques et de coûts
- 2 points pour la qualité de l'information utilisable.

La capitalisation boursière de l'indice DJSGI mondial, calculée à partir de 10% en nombre des entreprises éligibles dans chaque groupe, s'élevait en juin 1999 à 4,3 millions de dollars. Le partenaire sur lequel DOW JONES s'appuie pour évaluer les performances de développement durable des entreprises est l'agence **suisse** SAM (Sustainable Asser Management).

*

*

*

DEUXIÈME PARTIE

SITUATION
EN
FRANCE

F . Historique de l'évolution

Les OPCVM éthiques, à vocation humanitaire ou écologique, créées jusqu'en 1998, ont obtenu des résultats décevants, tant du point de vue financier que vis-à-vis du placement dans le public. Ces supports "solidaires", reposant parfois sur les concepts de partage de la performance et de rétrocession des frais sous forme de dons à des associations caritatives, ont trop souvent fait passer au second plan la qualité de la gestion.

Des placements financiers à "coloration environnementale", (éco-industries) mais comprenant aussi dans leur portefeuille une part d'actions du secteur santé, ont été créés par effet de mode au début des années 90 et n'ont pas eu l'effet escompté. L'encours du total de ces 5 placements dépassait à peine 800 MF en 1997.

Une vingtaine de fonds éthiques ont été créés depuis 1998 dont 7 au premier semestre 2000. La première génération de ces fonds éthiques (nouvelle stratégie 50, Plurial éthique, Nord Sud développement) a été constituée avant tout pour répondre à une demande émanant de congrégations religieuses désireuses de se conformer à des critères moraux. Avec l'aggravation du chômage, 2 fonds éthiques ont choisi l'emploi comme cheval de bataille (Capital emploi Fortis investment et Insertion emploi par la Caisse des Dépôts).

Au total plus de trois milliards de francs sont investis dans des fonds éthiques, **dont seuls ceux créés récemment, affichent dans leur sigle ou leur présentation une prise en compte des critères de développement durable et des indices de performances (voir L) :**

- Avenir + (Cortal)
- Fédéral Actions Ethiques (Crédit Mutuel de Bretagne)
- Ecureuil 1,2,3 Futur (Caisses d'Epargne)
- Epargne Ethique Actions (Crédit Coopératif)
- Acti Socia (Apogé)
- Macif Croissance Durable (MACIF)
- Actions Ethique (Financière Meeschaert)
- CDC Euro 21 (CDC Asset Management)
- La Sicav Euro Societale (ABF Capital Management, BNP)
- France Expansion Durable (Expertise Asset Management)

D'autres lancements sont prévus au second semestre 2000

Ce n'est pas parce que les gérants retiennent des sources d'informations identiques que la composition des différents supports seront les mêmes, car chacun des gérants alloue une pondération personnalisée aux notes établies par ARESE. Le fonds "MACIF Croissance Durable E.S" est représentatif de cette **nouvelle vague de fonds à vocation développement durable proposés pour l'épargne salariale**

G. Le fonds MACIF Croissance Durable E.S

La MACIF est la première compagnie mutuelle d'assurance automobile (4 millions de sociétaires, flux de 60 milliards de francs). Son réflexe mutualiste l'a conduit à tenir compte aussi de l'intérêt général dans l'emploi de ses ressources.

Le F.C.P. MACIF Croissance Durable E.S est investi en actions de sociétés de l'indice SBF120 présentant un comportement socialement responsable. Son comité de pilotage comprend des représentants des **organisations syndicales**.

Le choix des investissements s'opère en s'efforçant d'équilibrer performances financières et 5 critères de développement durable : relations sociales, politique envers l'environnement naturel, qualité des relations avec les clients et fournisseurs, comportement vis-à-vis de la société civile, relations avec les actionnaires. Les sociétés sont notées sur la base de ces 5 critères, à partir des calculs d'ARESE, en surpondérant la note affectée au critère social. Puis le gestionnaire étudie l'impact des données économiques sur ce premier classement. L'optimisation de la sélection s'opère, après croisement des données, par des simulations successives. Un an après sa création, la souscription à ce fonds atteint 25 millions d'euros.

Afin d'éviter une concurrence déloyale sur le contenu réel des fonds portant des sigles analogues à connotation développement durable, Monsieur Wiedmann Goiran, directeur adjoint, **est favorable à toute initiative du MinEFI conduisant à terme à une labellisation de ce type de fonds.**

H. Impact du PNUE

Organismes ayant signé la déclaration PNUE des institutions financières sur l'environnement et le développement durable :

		Banques		
Années	France	Allemagne	Grande Bretagne	Total
1995	1*	17	4	91
	31 pays concernés			
	* : Banque populaire du Haut Rhin			
2000	2*	30	10	171
	46 pays concernés			
	* : Crédit Local de France s'est ajouté depuis 1995			

		Assurances		
Années	France	Allemagne	Grande Bretagne	Total
1995	0	14	5	61
	23 pays concernés			
2000	1*	20	9	89
	47 pays concernés			
	* : SOREMA			

Pour permettre un jugement de valeur, ces chiffres devraient être pondérés par l'importance relative de chacun des établissements. **Quoi qu'il en soit, la sensibilité relative des organismes financiers français, par rapport à leurs voisins est faible.**

L. L'exemple d'un « fonds de fonds »

Avenir + est une SICAV lancée début 2000 par la banque CORTAL. Elle est composée de 10 SIVAC sélectionnées **parmi les SICAV européennes de type développement durable** : 100 millions ont été souscrits en un mois.

J. Le point de vue de l'Association Française de la Gestion Financière

Au cours du colloque organisé au Sénat le 27 juin 2000 sur le thème "Finances et Développement Durable, comment les conjuguer pour vivre le présent sans sacrifier l'avenir?" Monsieur Bollon, délégué général de l'AFG / ASFFI, a insisté sur le rôle particulier des **gestionnaires qui se doivent de guider les épargnants** dans le climat actuel de développement des "fonds éthiques".

K. Le point de vue de l'Association Française Pour les régimes et Fonds de Pension

Monsieur Vaudier, délégué général de l'AFPEN, a estimé, au colloque du Sénat, que les gestionnaires de fonds socialement responsables doivent **assurer la transparence** de leur processus de décision et **déclarer leurs choix**.

L. Le cabinet français de notation ARESE

L.1 Société ARESE (Analyses et Recherches Sociétales sur les Entreprises), filiale de la Caisse des Dépôts et des Caisses d'Epargne a été fondée en 1997 et destine ses analyses :

- aux investisseurs institutionnels désireux d'intégrer dans leurs critères de choix un autre type de performance que la performance strictement financière.
- aux gérants de portefeuille.
- à des partenaires de la société civile.

Les analyses sont faites par des économistes et des statisticiens qui connaissent le marché financier et ont des compétences au niveau social et environnemental.

Le modèle d'évaluation distingue 2 niveaux :

- L'analyse macroéconomique (prise en compte de facteurs nationaux et sectoriels), qui s'appuie sur des indicateurs synthétiques, quantitatifs, dédiés, calculés à partir de sources statistiques référencées et pérennes de diverses origines, vise à capter l'impact macroéconomique du développement durable par zone géographique et secteur d'activité.
- L'analyse microéconomique porte sur le système de management dédié aux champs du développement durable. Chacun des 5 critères retenus pour le développement durable est décomposé en une série d'indicateurs. Les méthodes statistiques permettent pour chaque critère de mettre en évidence les indicateurs les plus discriminants (voir tableau des indicateurs).

Indicateurs

Ressources Humaines

- Structures des effectifs
- Embauche, lien contractuel
- Départs, turn over
- Rémunération
- Mobilisation ressources internes et sous-traitance
- Intéressement, participation
- Formation
- Aménagement du temps de travail
- Relations professionnelles
- Conditions de travail, hygiène et sécurité

Relations avec les actionnaires

- Fonctionnement des conseils
- Gouvernement d'entreprise
- Informations relatives aux administrateurs
- Communication
- Rémunération des dirigeants
- Audit externe

Environnement

- Leadership et environnement
- Motivation : certifications, associations, programmes...
- Critères environnementaux et clients / fournisseurs
- Process et production : indicateurs, déchets...
- Transparence : accès à l'information
- Respect des sites

Relation avec clients /fournisseurs

- Leadership et qualité
- Gestion de la qualité
- Qualité et process relation clients/ fournisseurs
- Mesure de la satisfaction du client

Relations avec la Société Civile

- Insertion / emploi dans l'entreprise
- Actions de solidarité de proximité
- Actions en faveur de l'environnement
- Mécénat culturel
- Mécénat humanitaire

Le croisement des résultats obtenus, à chaque niveau d'analyse, permet de classer les entreprises.

Classes	Notes
pionnières	++
en avance	+
dans la moyenne	=
en devenir	-
peu concernées	--

L.2 Centre de Recherches : il est apparu indispensable pour faire progresser l'emploi et l'usage de rotations développement durable des entreprises de séparer l'objectif "entreprise" d'ARESE, de l'objectif "recherche" qui n'a pas de but commercial.

C'est pourquoi le Centre a été créé à l'initiative de Mme Ferone, directrice d'ARESE, avec trois autres personnes qui sont des universitaires chercheurs en matière de ressources humaines et sociales.

Son Conseil d'Administration, qui fixe les orientations de recherche est ouvert à ce jour aux entités publiques et privées motivées ; il s'appuie sur deux Comités Scientifiques et ses membres ont accès aux résultats des études.

Il est important de souligner que les études porteront non seulement sur les entreprises cotées en bourse, mais aussi sur les non cotées, car les réunions de sensibilisation des PME faites en province avec l'appui des CRCI révèlent que :

- les moyennes entreprises sont demanderesses de notation D.D.

Ce Centre sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2001 ; il a déjà établi un partenariat avec un réseau de onze autres cabinets étrangers de notations, afin de pouvoir bénéficier des notations locales de chacun des partenaires (G.I.E. SIRI - Siège aux Pays-Bas).

M. L'épargne salariale : Son impact

Monsieur Thierry Sessin, professeur de macroéconomie à l'Université, a travaillé sur les agences de notations financières, leur histoire, leur statut. Conseiller technique du président de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations, il a été rapporteur des travaux sur l'épargne salariale (mission Balligand / Foucault) qui ont conduit à la rédaction d'un rapport remis au Premier ministre en janvier 2000.

La loi sur l'épargne salariale, qui va aussi s'appliquer aux PME, va amener une masse nouvelle et considérable de capitaux, épargnés par des salariés, à s'investir dans des entreprises cotées en bourse.

Cette tendance va nécessairement impliquer les salariés dans l'emploi et le mode de gestion de ces capitaux.

Il est probable que les gestionnaires de tels fonds, afin d'assurer une évolution boursière harmonieuse, seront conduits à panacher dans leurs portefeuilles des valeurs de rentabilité à court et à long terme et **par conséquent, à prendre en compte des critères de développement durable pour la sélection des valeurs.**

Privilégier les investissements rentables sur le long terme est l'orientation que probablement prendront les investisseurs institutionnels qui seront plus attirés par les entreprises qui inscrivent leur développement dans la durée : **c'est aussi la conclusion de l'étude faite par M. Najib Sassenon, chef du service des études économiques de CDC marchés.**

N. Le point de vue de l'Ordre des experts comptables

Monsieur P. Marcenac est président du comité environnement de l'Ordre des experts comptables, commissaire aux comptes et directeur associé au cabinet KPMG.

La contribution de la profession au développement durable s'est d'abord traduite par un effort de formation et d'information des membres, qui s'est concrétisé en 1996 par la rédaction de 4 documents de 120 pages chacun portant sur :

- informations financières et environnement
- le diagnostic des risques environnementaux
- les systèmes de management environnemental
- le rapport environnement

L'acquisition de cette formation doit permettre à l'expert comptable d'alerter son client sur certains aspects de sa gestion.

L'étape suivante, en cours de réalisation, conduira à la rédaction d'un guide méthodologique de diagnostic rédigé avec la contribution du groupement OREE. Suite à ce diagnostic, l'expert comptable, se considérant comme le conseil, "généraliste" de son client, sera en mesure d'orienter son client industriel (les PME car elles ne disposent pas en leur sein d'expert comptable) vers des cabinets spécialisés. Il paraît bon de souligner que la constitution de la force de travail de KPMG s'est faite à partir de l'intégration dans sa structure de 200 bureaux dispersés en France et touchant **60.000 PME** (chiffre d'affaires de 1.5 milliards de francs).

Sur le plan international, l'Ordre travaille à l'établissement de règles communes d'informations financières relatives au management environnemental des entreprises, au sein d'associations européennes composées d'experts comptables et de commissaires aux comptes. Le résultat de ces travaux est transmis à la commission *ad hoc* de la C.E qui prépare un projet de directive sur ce thème.

D'autre part, à l'initiative des anglais, un groupement européen d'experts comptables a créé un prix du meilleur rapport environnemental européen, dont les règles de sélection ont été transmises pour alimenter l'information de la C.E. L'Ordre, ayant constaté que les entreprises françaises sont bien loin du peloton de tête, a décidé de créer en France des prix destinés à récompenser **les meilleurs outils de l'information environnementale pour le développement durable.** C'est ainsi que **3 trophées** seront décernés la première semaine de décembre 2000 parmi :

- des entreprises du secteur privé (cotées ou non) y compris des filiales de sociétés étrangères
- **des PME**
- des entreprises publiques et parapubliques.

Pour l'Ordre, faire évoluer l'objectif de la rédaction du rapport environnemental c'est passer du souci actuel qui est de communiquer à la présentation nécessaire d'informations qualifiées, objectives, pertinentes. Mais la comparabilité nécessaire n'est pas encore possible puisqu'en France il n'y a, ni norme ni obligation à l'heure actuelle (cas différent aux Pays-Bas, au Danemark, en Suède).

Toutefois, les craintes qui se manifestent en France vis-à-vis de la transparence, sont motivées par le risque de voir mis en évidence, par les médias, uniquement, ce qui va mal.

Le déphasage actuel, entre l'attitude des médias et celle du citoyen de plus en plus concernés par le développement durable, devrait se combler.

O. Le point de vue de Madame Corine Le page

L'éveil de cette maturité relative du citoyen a aussi été souligné par l'ancien ministre de l'environnement qui constate **qu'en matière de développement durable, le citoyen, à la fois consommateur et actionnaire, est en avance sur le politique.**

P. Un point de vue des Amis de la Terre

Un représentant de cette association a indiqué qu'un **cadre législatif et réglementaire lui paraît indispensable** pour orienter l'utilisation des placements d'épargne dans une optique de développement durable.

Q. L'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises : O.R.S.E.

a) Création

L'ORSE est une association à but non lucratif créée le 21 juin 2000 à l'initiative d'une vingtaine d'organisations syndicales, institutions de prévoyance et de mutuelles, grandes entreprises, sociétés de gestion de portefeuilles, de plus en plus fréquemment concernées par les sujets suivants : placements éthiques, choix d'investissements des fonds d'épargne salariale, exercice du droit de vote au service du développement durable, codes de bonne conduite, chartes éthiques et règles déontologiques de l'entreprise.

Cette association compte très rapidement **s'ouvrir à bien d'autres partenaires concernés, c'est-à-dire œuvrant dans des domaines proches, en France et à l'étranger et contribuer ainsi à ce que la France rattrape son retard par rapport à**

d'autres pays occidentaux, orientation indiquée par Monsieur Fatoux, délégué général.

b) Objectif : Rattraper le retard de la France.

c) Stratégie :

- Lancer une dynamique en créant et animant un réseau d'acteurs impliqués dans la responsabilité sociétale des entreprises.
- Proposer à ses adhérents des outils afin de les aider dans leurs réflexions et leurs actions.
- Favoriser l'échange d'information.
- Identifier les "meilleures pratiques" dans les pays proches de la France.
- Animer la réflexion par l'intermédiaire de commissions.
- Sensibiliser les responsables économiques, sociaux, institutionnels à la responsabilité sociétale.
- Faciliter la constitution de partenariats, avec les réseaux concernés en France, en Europe et au-delà.

d) Programme de travail

L'objectif de la première année est d'approfondir, avec l'appui d'experts reconnus et d'universitaires (au sein de groupes de travail), les 3 thèmes suivants :

Notation sociétale des entreprises : les outils et leur utilisation. Place et effets des règles déontologiques dans les entreprises. Gouvernement d'entreprise. Expression de la volonté des actionnaires et développement durable.

Le groupe mobilisé sur le thème de la notation sociétale est animé par madame E. Guingand, directrice de la mission développement durable et qualité au groupe Caisse de Dépôts. (A l'issue de travaux préliminaires d'évaluation confiés à ARESE, portant sur l'engagement des différentes composantes du groupe dans la voie du développement durable, la Caisse des Dépôts a décidé en 1999, d'entraîner son Groupe dans une démarche de développement durable).

R. Une approche de mesure et d'amélioration de la performance de développement durable d'une entreprise

Les Groupes Multinationaux, clientes du cabinet Arthur Andersen, s'efforcent d'intégrer dans leur stratégie d'entreprise le concept de développement durable. Elles ressentent la nécessité de pouvoir mesurer et suivre des éléments non financiers liés aux **ATTENTES** du public, des clients, des fournisseurs, des actionnaires, des banques, des pouvoirs publics et plus généralement de tous les groupes de pression financiers, politiques, sociaux et médiatiques. C'est dans cette perspective que ce cabinet les aide à identifier, comprendre, anticiper et gérer ces nouveaux risques, afin d'éviter les sanctions du marché; la perte de clientèle, le boycott ou la déroute boursière.

L'analyse des risques, telle qu'elle est pratiquée, porte sur les critères suivants :

- conduite des affaires
- droits de l'homme et droits sociaux
- l'environnement
- l'entreprise citoyenne

Chacun d'eux est accompagné d'indicateurs adaptés qui conduisent à une évaluation. Les résultats entraînent l'entreprise, pour chacun des risques identifiés, à adopter des stratégies conciliant résultats et éthique.

A partir de là, sont retenues et mises en place des solutions de mise en œuvre opérationnelles. Il convient ensuite de suivre et mesurer leur impact sur les performances pour effectuer les ajustements nécessaires.

Cette méthode a été appliquée dans le secteur bancaire, la distribution, le BTP, les services immobiliers, la gestion des déchets et le négoce international.

S. Le point de vue de la Société Paris Bourse SA

Paris Bourse S.A fait partie depuis Septembre 2000, avec Bruxelles et Amsterdam , d'EURONEXT première bourse européenne qui projette de créer un compartiment international de marché "développement durable", ce qui va conduire notamment à :

1 - définir un système de notation à effet de serre adapté dans un premier temps à des projets d'investissements et dans un second temps, à des entreprises actives en matière de développement durable.

2 - définir un indice de grandes sociétés affichant des ambitions en matière de développement durable.

C'est dans cette perspective que Monsieur Remay (Directeur des Etudes et Développement) souhaite que la participation du MinEFI aux travaux collectifs sur ce thème permette d'aboutir à une méthodologie commune acceptable et légitimée.

T. L'action de la B.E.R.D.

La BERD et le groupe DEXIA ont lancé un fonds de financement novateur destiné à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans les pays européens de l'Est.

U. L'action de l'O.C.D.E.

Les 29 **pays membres** ont adopté le 27/06/2000 les principes directeurs qui doivent inciter les **multinationales** :

- à contribuer au progrès économique et social et environnemental dans les pays où elles sont établies, dans une **perspective de développement durable**,
- à encourager la coopération avec les communautés locales et la formation du capital humain,
- à appliquer les principes de bonne gouvernance.

V. Actions de l'A.D.E.M.E.

L'ADEME apporte son soutien à des actions limitées à son périmètre d'intervention (environnement énergie) mais dont le succès contribuera à la promotion du développement durable.

1. Actions collectives

1.1 AFNOR

Participation au collectif de l'AFNOR qui vise à l'applicabilité du concept DD aux collectivités territoriales.

1.2 Amis de la terre

Cette association pilote une action collective récente visant à l'établissement de lignes directrices pour l'élaboration du rapport environnemental d'entreprise. Outre l'ADEME participent à ce travail, le MATE, Ecopass, l'ordre des experts comptables, les sociétés Calcia et L.V.M.H.

2. Actions ponctuelles

2.1 Etude (sur un an) portant sur la notation environnementale.

2.2 Etude menée par le tandem ARESE/INSEAD sur la corrélation entre performances boursières et DD.

2.3 Gestion des fond FOGIME et FOGEME qui permettent de soutenir des projets environnementaux innovants **en offrant seulement une garantie de succès** qui peut se traduire en cas d'échec du projet, par une participation financière.

W. Le point de vue du groupe Cercle d'Ethique des Affaires (G.C.E.A.)

Ce groupement qui a créé un observatoire éthique des entreprises procède à l'audit éthique des entreprises avec l'appui d'une méthode d'évaluation qui regroupe cent critères diversifiés portant sur les aspects éthiques sociaux et environnementaux.

Le diagnostic proposé aux entreprises est établi à partir de la prise en compte judicieuse du concept de gouvernance (référentiels universels et globaux, nationaux et locaux)

Par ailleurs, le G.C.E.A. accompagne les entreprises dans leur processus de certification à la norme de responsabilité **SOCIALE SA 800** qui couvre neuf domaines.